

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 09 mars 2026

**DATE DE LA CONVOCATION**

02 mars 2026

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 09 mars 2026**

L'an deux mil vingt six

Et le 09 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative : -**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),

Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson),

Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault),

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne),**

**Membres Titulaires absents ou excusés : Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET, Michel LAURENT, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).**

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération 041-021-2026**

**Objet : Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2026**

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, l'Habitat et de la Transition Ecologique rappelle que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 s'est tenu le 17 novembre 2025. Lors de ce débat, la volonté des élus était de maintenir les taux de fiscalité directe à l'identique. Pour rappel, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises a été augmenté en 2025, passant de 23 % à 23.64 %. Les autres taux sont restés inchangés. Le budget 2026, voté le 15 décembre 2025, a tenu compte du maintien des taux à l'identique dans ses prévisions de recettes fiscales.

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil communautaire du 17 novembre 2025, Monsieur le Vice-président propose :

- Pour la Taxe sur le Foncier Bâti, de maintenir le taux 2025 pour l'année 2026, soit 1 % ;
- Pour la Taxe sur le Foncier non Bâti, de maintenir le taux 2025 pour l'année 2026, soit 2,38 % ;
- Pour la Taxe d'Habitation, de maintenir le taux 2025 pour l'année 2026, soit 9,44 % ;
- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, de maintenir le taux 2025 pour l'année 2026, soit 23,64 %.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE**, pour l'année 2026 :
  - de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti à 1 %,
  - de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 2,38 %,
  - de maintenir le taux de la Taxe d'Habitation, soit 9,44% ;
  - de maintenir le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,64% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Joël DEBUIGNE



Le Président

Gilles CLEMENT

